



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Fédérale Sportive

Président : Jean-Marie MEURANT

Objet : Procès-verbal N°11 du 10/04/2024

Membres ayant participé à la visioconférence du 10 avril 2024 de 18h00 à 19h30: Frédéric GUERN, Eric DEDIEU, François-Xavier CHAFFOIS, Soazik KLEIN (Présidente CFSS), Ludovic MEILLIER (Président CFA), Vincent CASSIER (réfèrent siège fédéral).

Membres excusés : Jean-Marie MEURANT (Président), Aurélie BACELON, Agnès MASSON-SIBUT, Hervé LAPEYRE, Stephen LESFARGUES (DTN), Boris ROTHERMUNDT (DTN Adjoint).

LISTE DES 30 DÉFINITIVE

CHAMPIONNAT DE DIVISION 2 BASEBALL

La CFS atteste la bonne réception de la demande de modification de sa liste provisoire faite par le club d'Anglet. Suite à ces modifications, cette liste est désormais définitive.

CHAMPIONNATS DE FRANCE 2024

CHAMPIONNAT DE DIVISION 1 BASEBALL

1ère Journée – 07 avril 2024

ROUEN HUSKIES vs SÉNART TEMPLIERS – D1011 : [11-7, rencontre homologuée](#)

Sénart : Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match. (RG art. 214.6) - M-EXT-18U - Sanction : 10€

MONTIGNY-LE-BRETONNEUX COUGARS vs LA ROCHELLE BOUCANIERS – D1012 : [1-2, RAS, rencontre homologuée](#)

MONTPELLIER BARRACUDAS vs METZ COMETZ – D1013 : [3-4, rencontre homologuée](#)

Metz : Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (RC BB SB anx. 1) - Sanction : 50€

STADE TOULOUSAIN TIGERS vs SAVIGNY-SUR-ORGE LIONS – D1014 : [2-6, RAS, rencontre homologuée](#)

ROUEN HUSKIES vs SÉNART TEMPLIERS – D1015 : [11-1, RAS, rencontre homologuée](#)

MONTIGNY-LE-BRETONNEUX COUGARS vs LA ROCHELLE BOUCANIERS – D1016 : [3-9, RAS, rencontre homologuée](#)

MONTPELLIER BARRACUDAS vs METZ COMETZ – D1017 : [6-1, rencontre homologuée](#)

Metz : Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (RC BB SB anx. 1) - Sanction : 50€

STADE TOULOUSAIN TIGERS vs SAVIGNY-SUR-ORGE LIONS – D1018 : [4-2, RAS, rencontre homologuée](#)

CHAMPIONNAT DE DIVISION 2 BASEBALL - POULE A

2ème Journée – 07 avril 2024

SENART TEMPLIERS 2 vs RONCHIN DRAGONS – D2A021 : [2-8, rencontre homologuée](#)

Ronchin : Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match. (RG art. 214.6) - M-EXT-18U -
Sanction : 10€

SENART TEMPLIERS 2 vs RONCHIN DRAGONS – D2A022 : [7-5, rencontre homologuée](#)

Ronchin : Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match. (RG art. 214.6) - M-EXT-18U -
Sanction : 10€

THIAIS TIGERS vs LA GUERCHE HAWKS – D2A023 : [13-5, rencontre homologuée](#)

Thiais : Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match. (RG art. 214.6) - Positions joueurs -
Sanction : 10€

THIAIS TIGERS vs LA GUERCHE HAWKS – D2A024 : [8-10, RAS, rencontre homologuée](#)

PUC vs ROUEN HUSKIES 2 – D2A025 : [6-5, rencontre homologuée](#)

PUC : Non communication des résultats dans les deux heures suivant la fin de la rencontre. (RG art. 218.1) -
Sanction : 50€ ; Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (RC
BB SB anx. 1) - Sanction : 50€

PUC vs ROUEN HUSKIES 2 – D2A026 : [4-1, rencontre homologuée](#)

PUC : Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (RC BB SB
anx. 1) - Sanction : 50€

VALENCIENNES VIPÈRES vs BREAL-SOUS-MONTFORT BLACK PANTHERS – D2A027 : [10-1, RAS, rencontre homologuée](#)

VALENCIENNES VIPÈRES vs BREAL-SOUS-MONTFORT BLACK PANTHERS – D2A028 : [5-3, RAS, rencontre homologuée](#)

CHAMPIONNAT DE DIVISION 2 BASEBALL - POULE B

2ème Journée – 07 avril 2024

BÉZIERS PIRATES vs NICE CAVIGAL – D2B011 : [2-0, RAS, rencontre homologuée](#)

BÉZIERS PIRATES vs NICE CAVIGAL – D2B012 : [4-6, RAS, rencontre homologuée](#)

ANGLLET GAMBAS vs MEYZIEU-DÉCINES CARDS – D2B013 : [0-13, rencontre homologuée](#)

Anglet : Non communication des résultats dans les deux heures suivant la fin de la rencontre. (RG art. 218.1)
- Sanction : 50€

ANGLLET GAMBAS vs MEYZIEU-DÉCINES CARDS – D2B014 : [3-5, RAS, rencontre homologuée](#)

CLERMONT-FERRAND ARVERNES vs EYSINES RAIDERS – D2B015 : [7-6, rencontre homologuée](#)

Clermont-Ferrand : Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match. (RG art. 214.6) - M-EXT-18U
- Sanction : 10€

CLERMONT-FERRAND ARVERNES vs EYSINES RAIDERS – D2B016 : [4-8, rencontre homologuée](#)

Clermont-Ferrand : Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match. (RG art. 214.6) - M-EXT-18U
- Sanction : 10€

CHAMPIONNAT DE DIVISION 1 FÉMININE DE SOFTBALL

2ème Journée – 07 avril 2024

NICE CAVIGAL vs CLAPIERS-JACOU RABBITS – D1F021 : [7-9, rencontre homologuée](#)

Nice : Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match. (RG art. 214.6) - M-EXT-18U - Sanction : 10€

NICE CAVIGAL vs CLAPIERS-JACOU RABBITS – D1F022 : [0-10, rencontre homologuée](#)

Nice : Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match. (RG art. 214.6) - M-EXT-18U - Sanction : 10€

GRENOBLE GRIZZLYS vs PESSAC PANTHÈRES – D1F023 : [10-3, rencontre homologuée](#)

Grenoble : Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match. (RG art. 214.6) - M-EXT-18U - Sanction : 10€

GRENOBLE GRIZZLYS vs PESSAC PANTHÈRES – D1F024 : [2-10, rencontre homologuée](#)

Grenoble : Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match. (RG art. 214.6) - M-EXT-18U - Sanction : 10€

EVRY-COURCOURONNES PHARAONNES vs SAINT-RAPHAËL COMANCHES– D1F025 : [2-8, rencontre homologuée](#)

Evry : Non communication des résultats dans les deux heures suivant la fin de la rencontre. (RG art. 218.1) - Sanction : 50€ ;

EVRY-COURCOURONNES PHARAONNES vs SAINT-RAPHAËL COMANCHES – D1F026 : [6-9, RAS, rencontre homologuée](#)

CHAMPIONNAT DE DIVISION 2 FÉMININE DE SOFTBALL

2ème Journée – 07 avril 2024

RONCHIN DRAGONS vs BÉZIERS PIRATES – D2F021 : [24-17, rencontre homologuée](#)

Béziers : Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (RC BB SB anx. 1) - Sanction : 50€ ; Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match. (RG art. 214.6) - M-EXT-18U - Sanction : 10€

BÉZIERS PIRATES vs RONCHIN DRAGONS – D2F022 : [12-22, rencontre homologuée](#)

Béziers : Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (RC BB SB anx. 1) - Sanction : 50€ ; Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match. (RG art. 214.6) - M-EXT-18U - Sanction : 10€

ENTENTE 2BN vs COLOMBES WILDCATS– D2F023 : [5-4, rencontre homologuée](#)

Entente 2BN : Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match. (RG art. 214.6) - M-EXT-18U - Sanction : 10€

Colombes : Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (RC BB SB anx. 1) - Sanction : 50€ ; Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match. (RG art. 214.6) - M-EXT-18U - Sanction : 10€

COLOMBES WILDCATS vs ENTENTE 2BN – D2F024 : [10-0, rencontre homologuée](#)

Colombes : Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (RC BB SB anx. 1) - Sanction : 50€

CALENDRIERS / REPORTS / INVERSIONS

Les clubs de **Bréal** et **Thiais** ont fait une demande d'inversion, et un changement de terrain, pour la J3 et la J12 du championnat de Division 2 Baseball.

Demande : Inverser les deux journées (J3 et J12) et jouer la J12 (14/04) à Chartres.

Accord CFS

Les clubs **Metz** et **La Rochelle** ont fait une demande de report pour la J3 du championnat de Division 1 Baseball.

Demande : Avancer la première rencontre le samedi à 16h et la seconde rencontre le dimanche à 11h.

Accord CFS

Les clubs **Metz** et **La Rochelle** ont fait une demande de report pour la J11 du championnat de Division 1 Baseball.

Demande : Avancer la première rencontre le samedi à 17h et la seconde rencontre le dimanche à 11h.

Accord CFS

Les ententes **Lunéville/Evry** et **Devils** ont fait une demande de changement de terrain pour la J5 du championnat de Division 2 Masculine de Softball.

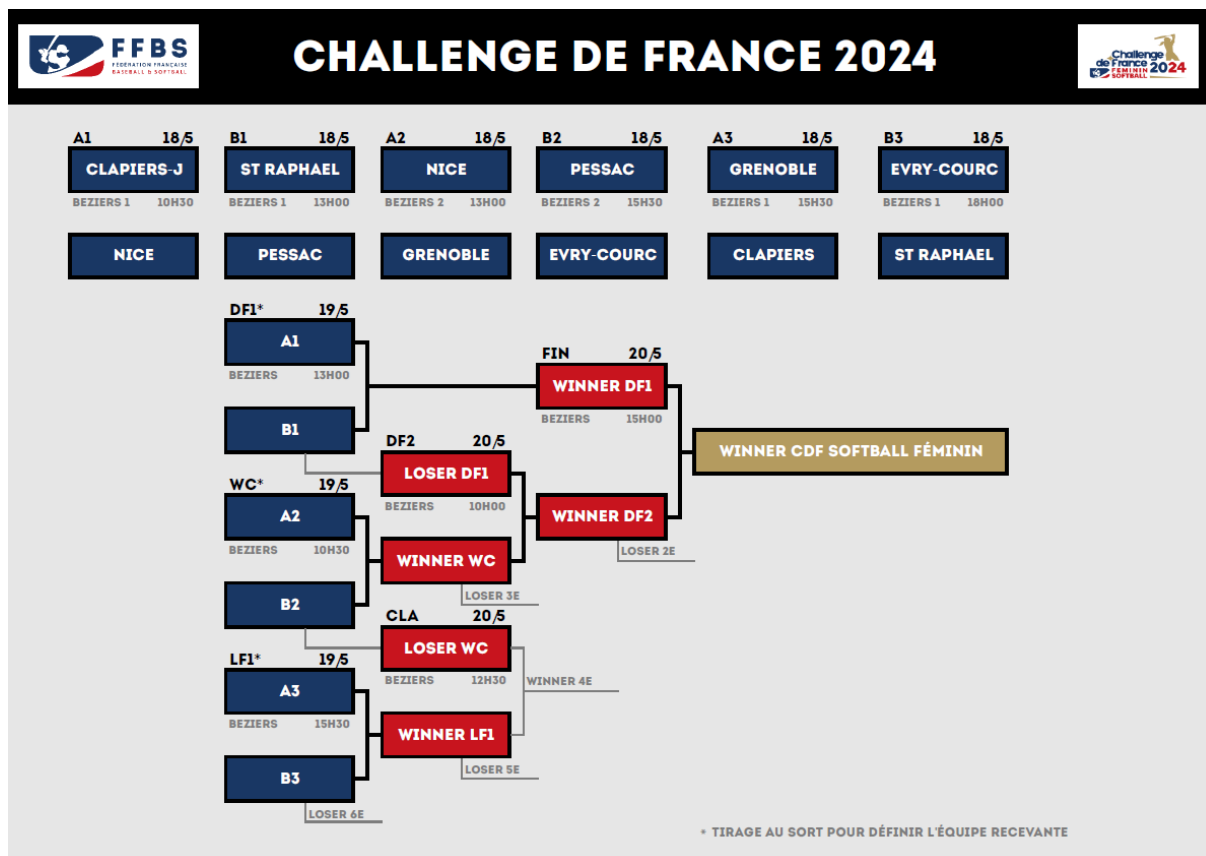
Demande : Jouer à Lunéville plutôt qu'à Evry.

Accord CFS

CHALLENGE DE FRANCE FÉMININ DE SOFTBALL

La réunion technique du Challenge de France Féminin de Softball aura lieu le mardi 14 mai 2024 à 20h00.

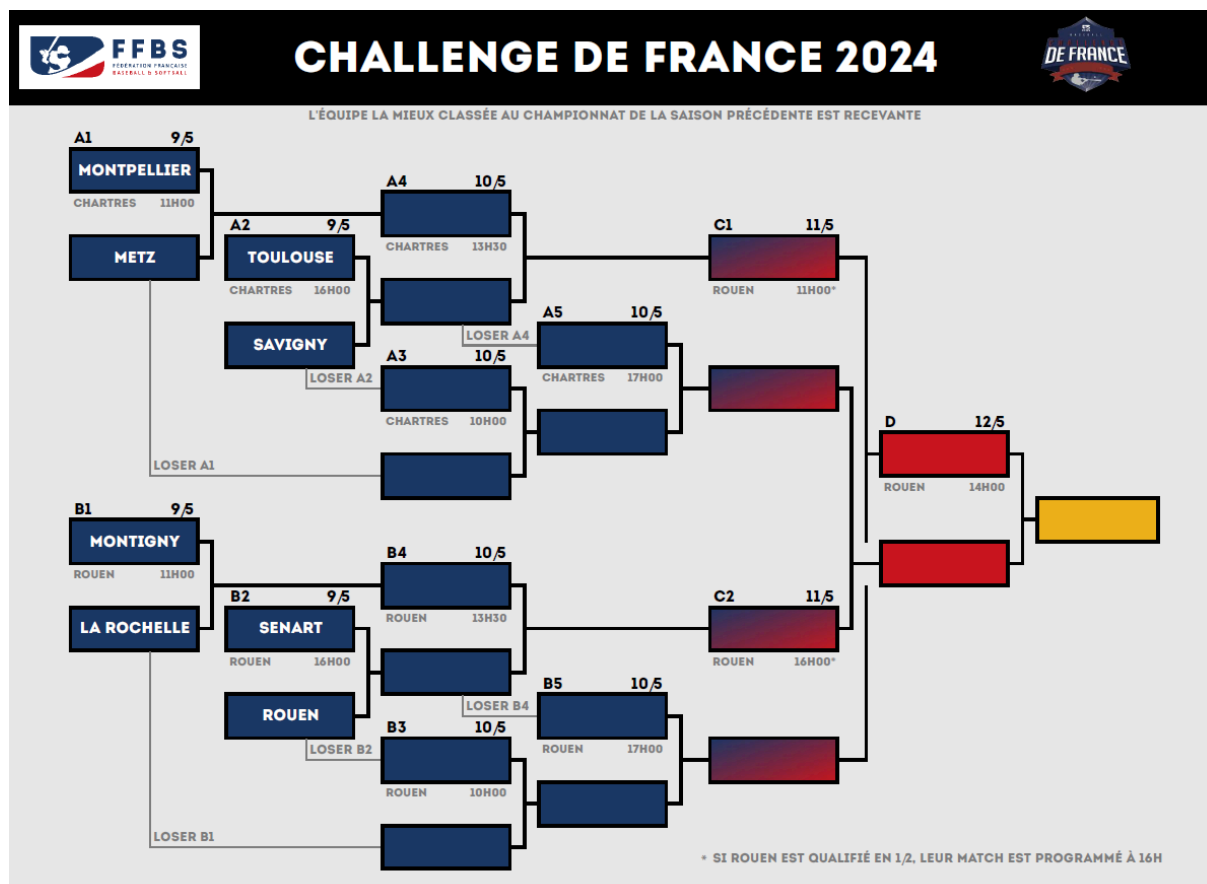
Veuillez trouver ci-dessous le nouveau planning de la compétition :



CHALLENGE DE FRANCE DE BASEBALL

La réunion technique du Challenge de France de Baseball aura lieu le lundi 06 mai 2024 à 19h00.

Veillez trouver ci-dessous le planning de la compétition :



OPEN DE FRANCE DE SOFTBALL BALLE LENTE

Les inscriptions pour l'Open De France De Softball Balle Lente, prévu les 06 et 07 juillet à Nantes, sont ouvertes.

Les équipes souhaitant participer doivent renvoyer leur fiche d'inscription avant la date limite du 12 mai 2024.

Pour l'instant, deux équipes sont inscrites.

RAPPEL IMPORTANTS

Temps entre chaque rencontre

En cas de rencontres successives opposant les mêmes équipes, la CFS préconise que l'intervalle entre la fin de la première rencontre et la suivante soit de quarante-cinq minutes, en baseball et en softball.

Comptage des lancers pour les lanceurs 18U en baseball

Les 18U sont soumis à un quota de lancers en baseball. Ce n'est pas au scoreur de compter les lancers en championnat D1 ou D2 de baseball, ni même de s'assurer que cette tâche est prise en compte par l'équipe.

Le comptage des lancers n'est pas non plus assuré par l'outil myWBSC ; le comptage fourni par celui-ci ne peut être considéré comme officiel.

Transferts internationaux

Article 86 des Règlements Généraux :

“Tout club affilié à la Fédération qui souhaite obtenir le transfert international d’un licencié évoluant dans un club affilié à une fédération étrangère membre de la WBSC doit en faire la déclaration au secrétariat général de la Fédération par courrier électronique au préalable à la prise de licence dudit licencié.”

Liste des 30

Article 159.4 des Règlements Généraux :

“Chaque saison, pour chaque championnat national de baseball ou softball, incluant les championnats nationaux interrégionaux, chaque équipe devra fournir à la CFS, au plus tard dix jours avant la première journée du championnat concerné, une liste provisoire de trente joueurs maximum, titulaires d’une licence compétition ou d’une extension de licence en cours de validité auprès de leur club.

Au plus tard à la date de remise communiquée par la CFS lors de la diffusion du calendrier définitif du championnat concerné conformément à l’Article 120.5 des présents règlements généraux, chaque équipe pourra fournir à la CFS une liste définitive de trente joueurs maximum, titulaires d’une licence compétition ou d’une extension de licence en cours de validité auprès de leur club et ayant été validée au plus tard à ladite date de remise.

Les joueurs figurant sur la liste définitive devront avoir été déclarés dans la liste provisoire préalablement transmise. Par exception, jusqu’à cinq joueurs non-inscrits sur la liste provisoire pourront figurer sur la liste définitive.”

Les listes provisoires des 30 noms étaient donc attendues au plus tard :

Le 29 Février 2024 pour la Division 1 de Softball Masculin

Le 07 Mars 2024 pour la Division 1 de Softball Féminin

Le 14 Mars 2024 pour la Division 2 de Softball Féminin

Le 21 Mars 2024 pour la Division 2 de Softball Masculin et la Division 2 de Baseball

Le 27 Mars 2024 pour la Division 1 de Baseball

Les listes définitives des 30 noms sont donc attendues au plus tard :

Le 17 Avril 2024 pour la Division 1 de Softball Masculin et la Division 2 de Softball Féminin

Le 24 Avril 2024 pour la Division 2 de Softball Masculin

Le 29 Mai 2024 pour la Division 1 de Softball Féminin

Le 29 Mai 2024 pour la Division 2 de Baseball

Le 19 Juin pour la Division 1 de Baseball

Les listes des trente doivent être établies en utilisant les rosters des équipes engagées dans le module de compétition d'E-licence. La CFS est prête à apporter son assistance aux clubs en cas de besoin, via le gestionnaire de vie sportive de la fédération.

RAPPEL SUR LES CONDITIONS D'APPARTENANCE À UN CHAMPIONNAT

Nombre de matchs joués pour appartenir à :

- **La Division 1 Féminine Softball = 7 matchs.**
- **La Division 1 Masculine Softball = 8 matchs.**
- **La Division 2 Féminine Softball = 3 matchs.**
- **La Division 2 Masculine Softball = 3 matchs.**
- **La Division 1 Baseball = 9 matchs.**
- **La Division 2 Baseball : Groupe A = 9 matchs / Groupe B = 7 matchs**

RAPPELS SUR LES FEUILLES DE MATCHS ET ROSTERS**Roster Imprimé**

Il est important de fournir un roster imprimé datant **de moins de 3 jours** lors de chaque match.

Téléversement des Documents de Matchs

Les documents de matchs doivent être téléversés sur upload.ffbs.fr **avant lundi 12h**. Assurez-vous que tous les documents sont **en PDF et en bonne qualité**. Les feuilles de match et les rosters doivent être **en format portrait**, tandis que les feuilles de score doivent être envoyées **au format paysage**, tout comme les décomptes des lancers 18U.

Communication des Scores

Les scores doivent être communiqués à la CFS **dans les 2 heures suivant la fin de la rencontre**. Pour cela, un groupe WhatsApp dédié a été mis en place pour chaque compétition. Il est aussi possible d'envoyer les résultats par mail à cfs@ffbs.fr. Il faudra identifier les rencontres par leurs numéros et les noms des clubs impliqués, en plus des scores #rencontre Recevant X - X Visiteur (ex: D1F011 Saint-Raphaël 11 - 4 Grenoble).

Veuillez noter que ce groupe sera utilisé uniquement pour la communication des résultats. En cas de débordement, le groupe sera fermé et les résultats seront à communiquer par mail.

Tout résultat envoyé dans un autre canal que les deux mentionnés ci-dessus ne sera pas pris en compte.

Signature du Manager Diplômé

Il est impératif que le manager diplômé signe la feuille de match.

Remplissage Correct des Feuilles

Il est important de remplir correctement toutes les feuilles de match.

RÈGLEMENTS FFBS

Pour rappel, les règlements fédéraux en vigueur sont disponibles sur le site internet de la Fédération française de Baseball et Softball, onglet Fédération et page Textes Officiels : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>

RECOURS

Les décisions de la commission fédérale sportive portant application ou interprétation d'un règlement peuvent donner lieu à un appel devant le bureau fédéral dans les conditions définies par l'article 60 du règlement intérieur de la Fédération.

L'appel doit être formulé dans les dix jours de la notification de la décision attaquée, à l'attention du bureau fédéral, par courrier électronique dans les conditions de l'Article 3.1 dudit règlement intérieur, en reprenant la décision contestée ainsi que la référence des dispositions réglementaires dont la violation est invoquée.

L'appel introduit contre ces décisions devant le bureau n'est pas suspensif.

En formulant un appel, le demandeur s'engage à régler à la Fédération les frais d'ouverture de dossier et d'enquête qui peuvent être mis à sa charge lorsque l'appel n'est pas reconnu fondé.

Lien : <https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2023/10/RI-AGO-05.10.2023-e.v.-01.12.2023.pdf>

Jean-Marie Meurant
Président C.F.S

